

J.C.
TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
GARAGE S.T.A./PROVINCIAL
USUMBURA.-

Usumbura, le 10 Décembre 1953.

N° 82/.../Inventaire.



A-T. Ruheneri

A Messieurs les Administrateurs de Territoires
(TOUS)

- Messieurs les Chefs des Services T.P.

OBJET:
Inventaire Charroi
S.T.A.-

AGRICULTURE
CADASTRE
A.I.M.O.

- Monsieur le Gestionnaire du Garage Principal
ASTRIDA.-

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
qu'en vue de l'établissement de l'inventaire Charroi
S.T.A., il y a lieu de reléver au 31 Décembre le compteur
kilométrique de tous les véhicules S.T.A. détachés
dans les territoires où qui ne rejoindront pas le Garage
S.T.A. Provincial d'Usumbura à cette date.

Les relevés seront communiqués télégraphiquement
au S.T.A. d'Usumbura et, pour les véhicules du Ruanda,
copie pour information sera adressée au Gestionnaire
du Garage Principal d'Astrida.-

Le Lieutenant LEMANS. A.E.V.
COMMANDANT STA/PROVINCIAL, R.U.

2. Installation des bureaux - Matériel.

Chaque équipe emportera dans un canion 2 grandes tables, 2 petites et 10 chaises; une cinquantaine de mètres de toile de jute; une soixantaine de planchettes-écritoires; 4 planchettes indicatrices; du matériel divers (clous, marteaux etc.) contenu dans une malle. Une autre malle contiendra le matériel de bureau, registre bulletin etc. Une liste est renise à chaque contrôleur.-

L'installation préalable commencera par le placement de la toile autour du bureau, elle sera fixée par des clous, un grand morceau servira pour l'enclos des isoloirs, les deux petits pour le bureau proprement dit.

Ne pas oublier de se référer à l'Aide Mémoire pour diverses opérations. - Les planchettes-écritoires seront ensuite fixées par des clous sur les piquets prévus à cet effet, les pointes bies y seront attachées par des ficelles; les planchettes indicatrices (indiquant les couloirs dans lesquels doivent entrer et sortir les électeurs portant les n°s de 1 à 1000 et au delà) seront placées. Les tables seront disposées, les listes de candidats (collées préalablement sur des cartons) seront affichées à cinq endroits dans l'enclos-isoloirs, à l'entrée de chaque couloir d'accès, enfin placées devant le président.

L'installation préalable ayant souvent lieu la veille des opérations de vote, il y aura lieu de placer un policier en sentinelle au bureau même.

L'installation immédiate comporte
-la disposition du registre, des bulletins, du tempon, des cachets, de l'éponge du papier sur la table du président.
-le placement des malles derrière cette table ou en dessous
-le placement de l'urne (voir Aide Mémoire pour scellés etc)

3. Opérations de dépouillement.-

Tout d'abord faire abattre la cloison basse séparant les deux bureaux; d'crocher la toile fermant le bureau proprement dit; accrocher les deux panneaux d'affichage au moyen de vis le long d'un des murs du bureau; placer une grande table en face de chaque tableau. Chacune de ces tableaux portera à la craie, du côté gauche, le nom de tous les candidats, sur un espace non supérieur à 5 cm de haut sur 25 de long pour chaque nom (pour la commune Nkuri la hauteur devra être de 4 cm).

En regard des noms, tirer des lignes horizontales délimitant l'espace dans lequel les votes enis en faveur des divers candidats seront inscrits. Les lignes peuvent rester tirées un fois pour toutes, seuls les noms des candidats devront évidemment changer à chaque nouvelle commune.-

Un président s'assied à une table et commence, avec l'aide du contrôleur ou d'un assesseur le comptage des bulletins non utilisés, blancs et nuls et les place sous enveloppe--(voir Aide Mémoire) il compte les bulletins valables Il annonce ensuite les noms des candidats ayant obtenu des voix; le contrôleur, ou un assesseur, tire un trait à la craie en regard du nom de candidat chaque fois que son nom est prononcé, il évitera de tirer des traits trop grand ou trop épais, l'espace étant limité. Dès que un candidat a obtenu (100) voix, il fait constater la chose par les assesseurs, efface les traits tirés et les remplace par un cercle. Les assesseurs peuvent évidemment assister à toutes ces opérations ainsi que les délégués.-

Le second président fait de manière devant l'autre tableau. Sitôt terminé l'examen du dernier bulletin, tous les bulletins valables sont placés dans une enveloppe qui sera scellée.

Les 2 bureaux se réunissent et comptent les voix obtenues par les listes et les candidats (voir textes légaux). Le contrôleur procéde aux opérations de détermination du diviseur électoral, de détermination des sièges etc.

Il arrivera dans plusieurs communes, où une liste unique de candidats fut déposée, que toutes ces opérations seront superflues, il suffira d'attribuer la totalité des sièges à la liste en question et de classer simplement les candidats élus.

La facturation des transports effectués par les véhicules S.T.A. au profit de travaux R.E. continuera à se faire par le Garage Provincial.-

Le Lieutenant LEEMANS, A.H.V.
COMMANDANT STA PROVINCIAL R.U.-

